



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 28 septembre 2012**

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 8 JUIN 2012**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le code de l'Éducation ;  
**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008,  
modifiés ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** à l'unanimité avec 26 voix pour, le procès-verbal du Conseil  
d'Administration du 8 juin 2012 joint en annexe.

À Nantes, le 28 septembre 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

Pour le Président et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Fabrice CLERFÉUILLE



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 28 septembre 2012**

**POINT 4 : APPROBATION DE L'ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU BUREAU DE  
L'UNIVERSITÉ**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration du 23 avril 2012 approuvant la composition du Bureau de l'Université ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration du 6 juillet 2012 approuvant la nomination de M. Thomas CAILLEAU au Bureau de l'Université ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE à l'unanimité avec 26 voix pour, la nomination de M. Jacques GILBERT au Bureau de l'Université, en qualité de Conseiller pour le site universitaire de La Roche-sur-Yon, en remplacement de M. Didier DELORME.**

Nantes, le 28 septembre 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Pour le Président et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

  
Fabrice CLERFEUILLE

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 28 septembre 2012**

**POINT 5 : ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DES PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES À LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** la démission de M. Yannick GUIN de ses mandats de représentant de Nantes Métropole au Conseil d'Administration de l'Université et de représentant des personnalités extérieures à la Commission Permanente du Conseil d'Administration (CPCA) ;
- VU** la désignation par Nantes Métropole de Mme Karine DANIEL comme sa représentante au Conseil d'Administration de l'Université ;
- VU** la candidature de Mme Karine DANIEL à l'élection du représentant des personnalités extérieures à la CPCA ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ÉLIT, à l'unanimité avec 25 voix, Mme Karine DANIEL en qualité de représentant des personnalités extérieures à la Commission Permanente du Conseil d'Administration.**

Nantes, le 28 septembre 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

Pour le Président et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Fabrice CLERFEUILLE





**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 28 septembre 2012**

**POINT 6-1 : APPROBATION DE LA TRANSFORMATION ET DE LA PUBLICATION  
D'EMPLOIS D'ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET D'ENSEIGNANTS**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;  
**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008,  
modifiés ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE avec 8 voix contre et 19 voix pour, les demandes de publication d'emplois vacants ou susceptibles de l'être et de transformation d'emplois, concernant les enseignants-chercheurs et les enseignants, détaillées dans le tableau joint en annexe.**

Nantes, le 28 septembre 2012  
Le Président de l'Université de Nantes

Pour le Président et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Olivier LABOUX

Fabrice CLERFEUILLE





**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 28 septembre 2012**

**POINT 6-2 : APPROBATION DU RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT CONTRACTUEL  
POUR L'INSTITUT D'ÉCONOMIE ET DE MANAGEMENT DE NANTES-INSTITUT  
D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (IEMN-IAE)**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;  
**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008,  
modifiés ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE avec 2 abstentions, 4 voix contre et 19 voix pour, le recrutement d'un  
enseignant contractuel à l'IEMN-IAE sous réserve du financement sur ressources  
propres.**

Nantes, le 28 septembre 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Pour le Président et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Olivier LABOUX

Fabrice CLERFEUILLE





**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 28 septembre 2012**

**POINT 6-3 : APPROBATION DE LA MÉTHODE DE PRISE EN COMPTE DES CONGÉS  
DANS LE SERVICE STATUTAIRE DES ENSEIGNANTS**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;  
**VU** la circulaire du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 30 avril 2012, relative aux congés légaux des enseignants-chercheurs et des enseignants exerçant dans l'enseignement supérieur ;  
**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE avec 3 abstentions et 23 voix pour, la méthode de calcul proportionnelle et le calcul suivant pour tous les congés (hormis les congés maternité, congés longue maladie, congés longue durée et congés parentaux) :**

- Les bornes de l'année de l'année universitaire sont fixées du 01/09 au 30/06 ;
- L'unité de mesure est la semaine ;
- L'année est égale forfaitairement à 35 semaines ;
- Le service statutaire hebdomadaire est donc égal au service statutaire annuel divisé par 35 semaines.

**Les semaines ne sont considérées comme complètes, que si elles sont supérieures à quatre jours de service. En dessous de quatre jours, le congé ne donne pas lieu à réduction de service.**

**Les périodes de fermeture de la composante sont déduites de la réduction de service.**

Nantes, le 28 septembre 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Pour le Président et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

  
Fabrice CLERFEUILLE

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 28 septembre 2012**

**POINT 6-4 : APPROBATION DES CRITÈRES DE QUALIFICATION DES  
ENSEIGNEMENTS À L'UNIVERSITÉ PERMANENTE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;  
**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE avec 2 voix contre et 23 voix pour, les critères suivants de qualification des enseignements dispensés à l'Université Permanente :**

- Les enseignements dispensés devant des groupes de moins de 50 étudiants sont assimilés à des travaux dirigés ;
- Les conférences annoncées comme telles et les enseignements devant des groupes de plus de 50 étudiants sont assimilés à des cours magistraux.

Nantes, le 28 septembre 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Pour le Président et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

  
Fabrice CLÉMENT-EUILLE

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 28 septembre 2012

**POINT 6-5 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU  
DOSSIER FEDER POUR LES PROJETS CPER « MATÉRIAUX ET ÉNERGIE »****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;  
**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité avec 25 voix pour,****APPROUVE le plan de financement prévisionnel modifié pour la durée du projet prévue du 1er mai 2010 au 31 mars 2013 :**

<b>Coût total du projet</b>	<b>2 890 614,59 €</b>	<b>100%</b>
<b>Montant de la subvention européenne sollicitée</b>	<b>722 546,12 €</b>	<b>25%</b>
<b>Montant des autres aides publiques</b>	<b>2 167 639,35 €</b>	<b>75%</b>
<b>Part du maître d'ouvrage</b>	<b>429,12 €</b>	<b>0%</b>

**APPROUVE le dossier de demande de subvention FEDER de 2 890 614,59 € joint en annexe ;****DÉCIDE que la présente délibération annule et remplace sa délibération n°6-7-22 du 6 juillet 2012.**

Nantes, le 28 septembre 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Pour le Président et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Fabrice CLERFEUILLE

Olivier LABOUX





**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 28 septembre 2012**

**POINT 6-6 : APPROBATION D'UNE MODIFICATION DES STATUTS DE  
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE « PÔLE  
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU SPECTACLE VIVANT BRETAGNE- PAYS DE LA  
LOIRE »**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration de l'Université du 25 mars 2011 approuvant le principe de l'adhésion de l'Université de Nantes à l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) « Pôle d'enseignement supérieur du spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire » ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration de l'Université du 1<sup>er</sup> juillet 2011 approuvant des modifications des statuts de l'EPCC « Pôle d'enseignement supérieur du spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire » ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE à l'unanimité avec 23 voix pour, la modification du préambule des statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) « Pôle d'enseignement supérieur du spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire », actant le report de la date de dissolution du CEFEDM.**

Nantes, le 28 septembre 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Pour le Président et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

  
Fabrice CLERFEUILLE

Olivier LABOUX



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 28 septembre 2012**

**POINT 6-7 : APPROBATION DE TARIFS**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;  
**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE, à l'unanimité avec 23 voix pour, les tarifs figurant dans le tableau joint en annexe, à l'exclusion des tarifs de la publication « Tranches de vie à la Française » n° 3.**

Nantes, le 28 septembre 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Pour le Président et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Olivier LABOUX

Fabrice CLERFEUILLE